

Initiatives ministérielles

• (1730)

Pourquoi le député estime-t-il que le gouvernement a clairement renoncé à ses principes concernant la propriété? A-t-il simplement en horreur les monopoles d'État et ceux des provinces au point de vouloir passer outre à ses principes?

M. Whittaker: Monsieur le Président, c'est une question très intéressante, et le député y a peut-être lui-même répondu en la posant. En effet, depuis huit ans et demi, nous avons vu que le gouvernement voulait privatiser presque tout, de la Société canadienne des postes à Petro-Canada et à Air Canada. Le gouvernement a essayé de tout dénationaliser et de tout privatiser.

Évidemment, au chapitre de la propriété intellectuelle, il semble que les orientations aient été, dans une certaine mesure, dictées par les grandes sociétés transnationales comme AT&T. S'agit-il d'une autre situation comme celle dont nous avons été témoins lorsque les grandes sociétés pharmaceutiques transnationales ont voulu, avec le projet de loi sur les produits pharmaceutiques, garantir leurs bénéfices pendant plus longtemps? Les AT&T du monde des télécommunications veulent-elles, de la même façon, s'approprier un secteur qu'elles considèrent plus lucratif et plus rentable?

En réponse au député de Mackenzie, j'estime en effet que, avec cette mesure, le gouvernement essaie encore une fois de briser les reins des petites entreprises canadiennes et d'accorder aux AT&T du monde entier un vaste accès au réseau de télécommunications du Canada, y compris au secteur de la recherche et développement.

[Français]

Mme Nicole Roy-Arcelin (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je tiens d'abord à vous dire que je vais partager mon temps de parole avec l'honorable député de York-Simcoe.

L'histoire du Canada illustre l'importance des communications comme moyen et condition privilégiés du développement économique, social et culturel du pays. En fait, les télécommunications représentent la première industrie canadienne de haute technologie et constituent désormais une infrastructure essentielle au développement économique du pays.

À l'heure actuelle, le Canada possède trois grands réseaux de communication; ceux de Stentor, d'Unitel et de Télésat Canada; deux réseaux de téléphonie mobile

cellulaire, un réseau de télécommunications outre-mer, Téléglobe Canada; 49 autres entreprises de téléphone situées principalement au Québec et en Ontario ainsi qu'environ 200 entreprises de radiocommunication fournissant des services de radiotéléphonie mobile et de téléavertisseur; et, enfin, plus de 22 entreprises spécialisées dans la revente de services.

L'ensemble de l'industrie, c'est-à-dire, les entreprises précitées ainsi que les fabricants d'équipement, génère des revenus atteignant 23 milliards de dollars, emploie plus de 100 000 personnes et affiche l'un des plus forts taux de croissance de l'économie canadienne. Plus de 98 p. 100 des ménages canadiens possèdent un téléphone et les enquêtes menées auprès du public témoignent invariablement de la qualité du service. L'industrie des télécommunications s'est essentiellement développée dans le cadre de régimes monopolistiques. L'entreprise prestataire de télécommunications, détentriche d'un monopole, fournissait toutes les installations, tous les services et tous les équipements, à partir d'installations perfectionnées de transmission et de commutation constituant la base même de son réseau jusqu'au poste téléphonique ordinaire résidentiel ou d'affaires.

L'exercice de la réglementation par les différents gouvernements était toutefois extrêmement fragmenté. Il reposait sur une série de régimes différents à palier unique: sept provinces réglementaient 30 p. 100 du marché canadien alors que l'agence fédérale réglementait le reste. Ainsi, d'importantes barrières commerciales interprovinciales rendaient le marché canadien plus petit et morcelé qu'il n'aurait dû l'être.

• (1735)

Une décision rendue par la Cour suprême du Canada en août 1989 aura eu pour effet de clarifier et de simplifier le partage des compétences. La Cour a en effet conclu que les grandes entreprises de télécommunications du pays, à savoir les compagnies de téléphone membres de Stentor relèvent de la juridiction fédérale. Ce jugement a ainsi ouvert la voie à l'édification d'un marché canadien décloisonné.

Alors au cours des dernières années, un environnement technologique et économique fort complexe a surgi, contribuant à la suppression graduelle des frontières traditionnelles entre les marchés de télécommunications en remettant en cause l'approche monopolistique traditionnelle.